

**Aux municipalités morbihannaises situées
sur le SAGE BLAVET**

Vannes le : 26 septembre 2013
N. réf : EA/BS/2013
Objet : Avis sur **SAGE BLAVET**

Monsieur le Maire,

Vous avez été sollicité par le Président de la CLE du SAGE Blavet pour donner un avis sur le SAGE Blavet en cours de révision. Suite à cette consultation, un arrêté préfectoral doit officialiser son contenu.

La Chambre d'Agriculture, réunie en session ordinaire le 24 septembre 2013, a décidé à la quasi unanimité de ses membres d'émettre un avis DEFAVORABLE.

Par ce présent courrier, nous tenons à vous préciser, au nom de la profession agricole, notre position compte tenu que l'agriculture est un acteur majeur du territoire dans l'amélioration de la qualité de l'eau et compte tenu de l'évolution de notre position depuis la CLE de juin où nos représentants avaient émis un avis d'abstention avec mention défavorable.

Avant toute chose, nous tenons à vous préciser notre engagement constant et permanent pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur le Blavet, et plus largement sur tout le territoire morbihannais (animation d'opérations bassins versants, appui à la mise aux normes des bâtiments, appui à la couverture hivernale des sols, plan de fumure, etc. ...). Nous réaffirmons également notre volonté de concertation avec tous les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs environnementaux inscrits dans le SDAGE.

Néanmoins, la Chambre d'Agriculture estime que le premier critère d'examen est le signal donné par le SAGE Blavet sur la compétitivité économique des exploitations et des entreprises agro-alimentaires, et leurs conséquences attendues sur l'emploi. Force est de constater, avec les affaires DOUX et GAD, que l'emploi est menacé et que les parts de marché de l'agro-alimentaire breton se détériorent au sein de l'Union Européenne, notamment avec l'Allemagne.

A notre avis, le SAGE Blavet doit conforter les filières agro-alimentaires du Morbihan et non pas les affaiblir, ce qui nous semble la voie sous jacente au document, en engageant l'agriculture sur la voie de la décroissance.

Le deuxième critère d'examen qui explique notre position est la cohérence indispensable entre l'économie et l'environnement. Tel n'est pas la voie prise par le SAGE Blavet qui en matière environnementale fixe des objectifs inatteignables, irréalistes en matière de nitrates (25mg/l en moyenne en 2021 alors que la Directive Cadre sur l'Eau affiche un objectif de non détérioration et une valeur à 50mg/l), en matière de phytosanitaire (baisse stricte de 50% d'ici 2018 !). Economiquement, les productions animales et végétales ne peuvent se maintenir sur le territoire que si les rendements fourragers et des cultures de vente sont assurés en respectant de bonnes pratiques environnementales et que si les possibilités d'irrigation en cultures légumières sont reconnues conformément à la loi sur l'eau de 2006. Le SAGE Blavet ne prend pas cette voie. De plus, il est nécessaire de rappeler que l'état des masses d'eau sur le SAGE Blavet est déjà élevé au regard de la Directive Cadre sur l'eau et atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement. En 2013, 24 masses d'eau cours d'eau sur 39 sont en très bon état ou en bon état écologique soit 61% et 10 masses d'eau supplémentaires devraient atteindre cet objectif en 2015 soit au total 87%. A titre comparatif, le bassin Loire Bretagne n'a, à ce jour, que 30.2% de masses d'eau-cours d'eau en bon état écologique.

Troisièmement, le SAGE, avec un coût fixé dans le document à 79 millions d'euros sur 10 ans, représente un coût financier important pour les collectivités, les agriculteurs et les institutions publiques. La Chambre d'Agriculture affirme qu'aucun moyen financier n'a été prévu et ne sera possible à cette hauteur. Nous estimons irresponsable et incohérent d'adopter un document de planification sur la qualité de l'eau, sans au préalable s'assurer des moyens financiers qu'il lui sera alloué, sauf à faire porter la charge financière directement par le secteur agricole.

Monsieur le Maire, nous pouvons vous assurer que cet avis défavorable sur le SAGE Blavet n'altère en rien notre détermination pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Nous la poursuivrons sur des bases environnementales réalistes et économiquement performantes. A ce titre, nous avons le 30 août, dans la procédure d'appels à projets pour mettre en œuvre des GIEE (groupement d'intérêt écologique et économique

lancé par le Ministère de l'Agriculture), déposé un projet sur le périmètre de l'Evel pour mobiliser tous les agriculteurs sur de nouvelles améliorations de leurs pratiques de fertilisation prenant en compte les exigences réglementaires issues du 5^{ème} Programme d'Action Directives Nitrates.

Nous croyons au modèle agricole breton comme l'a affirmé le Premier Ministre lors du SPACE le 13 septembre dernier. Nous pensons qu'une agriculture écologiquement performante, selon les orientations du Conseil Régional sur ce territoire comme ailleurs, est possible et nous nous inscrivons dans cette perspective. Dans l'avis que vous formulerez, il vous appartient de mesurer les conséquences attendues sur l'évolution du tissu économique et social de votre territoire. Ceci est de votre responsabilité en tant qu'élu, en tant que représentant agricole, nous avons pris les nôtres.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Laurent KERLIR
Président de la Chambre
d'Agriculture du Morbihan



Frédéric DANIEL
Président des JA 56



Franck GUEHENNEC
Président de la FDSEA
56



NB : Ci-joint délibération votée par la Chambre d'Agriculture lors de la session du 24 septembre 2013